

Messieurs les penseurs de gôche, entre Mandela ou Mahomet il faut choisir

Mandela est mort.

Le socle de marbre est prêt depuis de nombreuses années, on y boulonne la statue historique et l'heure est à y déposer une gerbe ce qui est un devoir, pas trop cher, pour s'acheter une place au panthéon du généreux progrès humaniste.

Les médias nous annoncent que nous voilà orphelins, les calamiteux jouent des coudes avec la médiocratie pour être devant les cameras de la liberté et de la dignité humaine ; la fin de l'apartheid en Afrique du Sud vaut bien une messe, voire la mérite amplement, pourquoi pas...

Ce qui me dérange, cependant, c'est que ce sont les mêmes miliciens de la vertu républicaine qui prétendent nous donner des leçons et nous sermonner quand nous faisons farouchement obstacle à l'apartheid islamique.

Même pour les « penseurs » de gôche, un peu de cohérence ne nuit pas.

Il y a quelques années dans mon essai athéiste « Eradiquer les dieux » je comparais l'apartheid en Afrique du Sud et l'apartheid religieux, notamment dans le monde islamique ; au risque de me répéter il me semble que cela est de plus en plus d'actualité :

« ...Décrassons les aliénations, pour exemple, si les hommes noirs ou simplement colorés de peau avaient aujourd'hui les mêmes droits que les femmes de l'Islam et les blancs les mêmes droits que les hommes de l'Islam, on hurlerait à l'esclavage, au racisme, à la ségrégation, au colonialisme, à l'apartheid.

Pourquoi donc pas du tout dans le cas des droits des femmes ?

*Comparons dans les domaines du pire et du scandaleux les
apartheids, d'Afrique du Sud et ceux des religions :*

*Pour l'Afrique du Sud, les sept piliers légaux et donc moraux
de l'apartheid étaient les suivants :*

- 1. 1. Group area act : qui était une ségrégation résidentielle, des espaces précis sont alloués à chaque groupe racial.*
- 2. 2. Separate Education : chaque race a ses propres écoles et un système éducatif bien différencié.*
- 3. 3. Separate Amenities : chaque race a accès à des services et espaces d'infrastructures séparés, transports, cimetières, hôpitaux,...*
- 4. 4. Separate vote rolls : le droit de vote était différencié et les pouvoirs et possibilités de participation politiques contrôlés et limités.*
- 5. 5. Mixed marriage act : les mariages interraciaux sont interdits.*
- 6. 6. Immorality act : les relations sexuelles interraciales sont interdites.*
- 7. 7. Tribal homeland : chaque africain est par la loi affecté et rattaché à une ethnie et à l'espace tribal qui correspond, cet espace est sa seule vraie résidence légale.*

Pour bon poids et bonne mesure comparons point à point, sachant qu'il existe différents gradations et habillages sociaux et religieux du scandale :

1. Group area act : les femmes n'ont pas accès ou des accès restreints à certains lieux, écoles, stades, plages, restaurants, qui leur sont interdits du fait de leur vagin, dans l'espace privé, elles ont des espaces particuliers, elles ne peuvent manger avec les hommes, elles mangent après, leurs restes.

1. 2. *Separate education* : les femmes ont soit une éducation spécifique séparée des hommes, soit une interdiction totale d'accès à la connaissance, elles ont interdiction d'enseigner aux hommes.
2. 3. *Separate amenities* : les femmes ont des prestations de services spécifiques. Discrimination dans l'accès à l'éducation, discrimination dans l'accès aux soins de santé, elles ne peuvent avoir une consultation d'un médecin homme et les femmes ne pouvant étudier il n'y a pas de médecin femme, elles ne peuvent conduire une voiture, elles ne peuvent sortir seules non accompagnées d'un mâle de la famille.
3. 4. *Separate vote rolls* : dans les structures politiques et religieuses, cela va de l'absence totale de droit de vote, à l'interdiction d'être éligible, pas de femme pour diriger l'église, pour être premier ministre il faut qu'elle soit mariée.
4. 5. *Mixed marriage act* : il est interdit de se marier avec un homme d'une autre religion sous peine de mort.
5. 6. *Immorality act* : il est interdit d'avoir des relations sexuelles avec des personnes d'une autre religion bien sûr, mais en plus d'avoir des relations sexuelles avec qui elles ont envie, leur sexualité appartient à la famille et à la religion.
6. 7. *Tribal homeland* : les femmes sont du fait de leur simple féminité allouées à de spécifiques territoires tribaux, leurs familles, leur communauté ethnique et religieuse. Interdiction de changer de religion. Elles sont allouées à de spécifiques espaces sociaux, politique, personnel, professionnel, économique, qui sont déterminés et définitifs. Elles sont sous la tutelle, morale et matérielle d'un porte-pénis. Les plus comiques inventent même des paradis ségrégationnistes. Leur sexe détermine leur espace social qui est leur seule vraie résidence morale et légale.

Nous devons ajouter à cette lamentable liste notamment : la

ségrégation vestimentaire, les violences physiques, les brutalités psychologiques, les mariages forcés, les mutilations sexuelles.

La clef de voûte de tous les apartheid c'est d'assimiler l'individu à un groupe, il faut nier l'individu et l'apprêter de toutes les caractéristiques du groupe inférieur.

Il faut nier le mérite individuel, les aspirations individuelles, l'individu. L'inégalité des droits se justifie toujours par rapport à une norme de domination légale, normes de l'être, normes de conformité, normes de comportements.

La discrimination la plus évidente et ordinaire est validée et étayée par quelques réflexions naturalistes que le dieu perspicace a bien voulu mettre en évidence, le sexe de la femme, le nez du juif ou la pigmentation cutanée du noir, Taliban ou Ku-Klux-Klan même combat.

Les femmes sont des êtres humains à part entière, des individus, des personnalités uniques, elles ne sont pas un groupe zoologique.

Ces piliers de l'apartheid sexuel religieux sont autant de degrés spirituels sur le chemin de leur dieu.

L'appareil législatif répressif de l'apartheid sexuel religieux est basé sur une espèce de salmigondis de qualificatifs vagues, aux limites délibérément floues, tant de l'appréciation de l'infraction que de l'ampleur de sa gravité.

Cet espace d'arbitraire donne libre cours au scandale, au gré des délires des agents garants du vice et de la vertu, la police de la seule loi divine vraie et éternelle qu'on peut lire dans le livre sacré, qu'on ne saurait transgresser puisque c'est la parole même du dieu. Tout cela est un affaiblissement mortel de tout système public constitutionnel, juridique et légal, ces pratiques sonnent le glas de la Justice donc de l'Humanisme.

Le comble c'est que l'apartheid racial scandaleux d'Afrique du Sud finit par apparaître modéré en comparaison de l'apartheid sexuel religieux, et sans exclusivité, l'apartheid islamique tout particulièrement. ... »

On ne peut à la fois porter en triomphe Mandela et porter en triomphe Mahomet sur le même bouclier des valeurs démocratiques et républicaines.

Que les « intellectuels », surtout dits de gauche, cessent de nier l'évidence factuelle, l'islam est totalitaire, l'islam est ségrégationniste, l'islam fait de la violence et de l'Apartheid des vertus sociales, Apartheid sexuel, Apartheid philosophique, Apartheid politique...

De l'islam nous ne voulons pas.

Mandela ou Mahomet il faut choisir.

Jean-Carlo Sitzia